

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04/01/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quatre janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué à la salle polyvalente pour la séance, s'est réuni sous la Présidence de Mr Daniel TALFUMIER, Maire.

Étaient présents : Daniel TALFUMIER Maire, Mme Nadeige ROBLIN et Mr Grégory PHILIPPE adjoints, Mmes Annie HARDOIN, Chrystelle LEGAY, Claire MIOSSEC, Delphine LAVIRON, Violette DELHAY et M. Jacques ROUARD, Alain ROYER, Sébastien LEROUGE, Nicolas HOUE, Philippe DURAND et Nicolas GEORGE.

Absents : Sylvie LANGLOIS représentée par Nicolas GEORGE

Secrétaire de séance : Nicolas GEORGE

Convocation du : 22/12/2020

En début de séance, le Maire présente ses vœux au conseil municipal pour l'année 2021.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Accepte** le compte-rendu du conseil municipal précédent
- **Sollicite** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2021 pour les 2 opérations suivantes : travaux de renforcement des poutres maîtresses supportant le clocher, en priorité, puis mise en accessibilité des sanitaires et remplacement du système de chauffage de la salle polyvalente, en second
- **Sollicite** le soutien de la Région dans le cadre de la création de structures collectives de soins pour l'acquisition du local sis 12 Grande Rue
- **Accepte** la convention de mise à disposition de la licence IV à la société EJ RESTAURATIONS pour l'enseigne AU FIL DU TEMPS à titre gratuit de 2021 à 2023 compte tenu de la fermeture administrative due à la crise sanitaire. **Dit** que les conditions financières seront revues à l'échéance de ces 3 ans
- **Accepte** de rembourser à un administré son acompte de 69€ versé pour la location de la salle polyvalente, dont il n'a pu disposer en raison du confinement
- **Accepte** de modifier les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la commune (bourg et hameaux) à compter du 15/01/2021. L'extinction aura lieu sur l'ensemble du territoire de 23h00 à 5h30 tous les jours de la semaine. La mise en place de ces conditions peut être modifiée ou annulée.

**Le Maire informe :**

- Que la population de la commune a été évaluée par l'INSEE à 1 338 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Du changement d'assureur pour l'ensemble des contrats communaux à l'exception de 2 assurances véhicules dont l'échéance arrivera à terme en août 2021. Une économie annuelle de 1 200 € devrait être réalisée comparativement à l'ancien prestataire
- Que par arrêté Préfectoral du 23/11/2020, la commune figure parmi les communes reconnues en état de catastrophe naturelle du 9 mai au 10 mai 2020 au titre des inondations et coulées de boue
- Conserver l'exercice des pouvoirs de polices « spéciales » en matière d'assainissement, d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, de collecte des déchets et de voirie

- De la demande du SDESM sur d'éventuels projets de travaux d'enfouissement des réseaux pour 2022
- D'un projet de prises de vue aériennes du cimetière et de la commune par drone
- Du départ d'un agent administratif en remplacement le 31/12/2020 et de la demande de reprise en mi-temps thérapeutique au 01/03/2021 de l'agent administratif titulaire jusqu'alors en congé longue maladie depuis plus d'1 an
- D'une audioconférence prévue le 07/01//2021 avec Madame la Sous-Préfète et de nombreux services environnementaux pour faire un point sur le projet de lotissement du Vannetin, en suspens
- Des commissions travaux et finances à venir

**Madame Nadeige ROBLIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe**, fait un point sur les finances : la situation est correcte, un emprunt est envisagé sur le budget 2021 en raison des projets qui devraient débiter sur cette période.

**Monsieur Grégory PHILIPPE, 2<sup>ème</sup> Adjoint**, précise qu'il est prévu une rencontre avec le Crédit Agricole pour un projet au niveau du RPI et qu'à cette occasion, l'emprunt communal pourra être évoqué.

La séance est levée à 19h05.

Pour copie Conforme,  
Fait à Choisy en Brie le 5 janvier 2021  
Daniel TALFUMIER, Maire

